

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 19 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DASES 129 DAC Subvention (6 000 euros) pour l'Association « Amicale des personnels retraités de la Mairie et du Département de Paris, de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris » (11^e) proposant des activités culturelles et de loisirs aux seniors parisiens.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris, lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association « Amicale des personnels retraités de la Mairie et du Département de Paris, de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris » (11^e) au titre de l'année 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Véronique LEVIEUX, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Approuve la subvention annuelle de 6 000 € attribuée à l'association « Amicale des personnels retraités de la Mairie et du Département de Paris, de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris » (SIMPA16386 - dossier 2021_08724) au titre de 2021 ;

Article 2: La dépense correspondante sera imputée du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2021 et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO